



Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 5 septembre 2008

N° 2008-9-2-10

Service instructeur

Service du Développement économique,
de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme

Service consulté

DIF

Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Haut-Rhin Demande de soutien financier

Résumé : Dans le cadre du présent rapport, il est proposé d'attribuer à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers (UDSP) du Haut-Rhin une subvention de fonctionnement de 12 000 € pour l'organisation d'un symposium international à COLMAR.

L'Association Internationale des Services d'Incendie et de Secours a été créée en 1990 pour promouvoir la coopération entre les sapeurs-pompiers et les acteurs des secours du monde entier.

Cette association développe quatre objectifs majeurs :

- être l'interlocuteur privilégié des institutions internationales (ONU, OTAN, UE, ONG) en matière d'incendie et de secours,
- favoriser les échanges d'expériences en matière de prévention et de lutte contre l'incendie,
- soutenir la recherche dédiée à l'organisation et aux techniques de lutte contre l'incendie et diffuser les résultats,
- favoriser le développement de liens professionnels entre les sapeurs-pompiers et les acteurs de la sécurité civile du monde entier.

Plus de 40 pays sont membres de cette association et sont représentés au sein du Comité Technique International de prévention et d'extinction du feu (CTIF) par des comités nationaux. Ceux-ci sont constitués des instances représentatives des sapeurs-pompiers et des services de secours de chaque pays.

Ce réseau international de compétences et d'information représente cinq millions de sapeurs-pompiers.

Les activités développées par le CTIF sont les suivantes :

- organisation de conférences internationales sur des thèmes d'actualité concernant les sapeurs-pompiers (de Boston à Lisbonne et d'Oslo à Sidney, les conférences jouissent d'une renommée internationale),
- élaboration de statistiques incendie mondiales fiables,
- études techniques, publications de recommandations, lexiques multilingues,
- concours de manœuvres sapeurs-pompiers internationaux,
- contribution au développement des sections de jeunes sapeurs-pompiers : le CTIF contribue à faire découvrir aux jeunes le métier de sapeur-pompier et à développer de nouvelles vocations.

Depuis 1990, de nombreux pays dans le monde ont accueilli les activités développées par ce comité international.

Dans le cadre de ses missions et de ses activités, le comité français adhérent au CTIF va accueillir l'Assemblée Générale du CTIF et un symposium international « Meeting Threats : Fire and Rescue Service Strategies ».

L'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Haut-Rhin, relais local du CTIF, coordonne cette opération qui se déroulera à COLMAR les 18-19-20 septembre 2008.

Cet évènement permettra d'accueillir environ 200 personnes qui seront hébergées à COLMAR et qui participeront pendant 3 jours aux travaux du CTIF.

Le budget prévisionnel s'élève à 72 250 € :

Dépenses

- Traductions (matériel d'écoute, cabines, hébergement)	21 600 €
- Location des salles (salles de réunion, salle d'expo, salle de travail)	5 200 €
- Déjeuners, pauses	20 250 €
- Visites (musées, village touristique, caves vinicoles)	2 000 €
- Transport en bus (navettes aéroports, train COLMAR-STRASBOURG)	3 500 €
- Soirée de Gala	11 700 €
- Soirée Terroir	6 500 €
- Cadeaux	<u>1 500 €</u>
TOTAL	72 250 €

Recettes

- Participations des participants	30 000 €
- Conseil Général	12 000 €
- Région Alsace	2 680 €
- Banques	10 000 €
- UDSP 68	<u>17 570 €</u>
TOTAL	72 250 €

Compte tenu du caractère international des échanges, une prestation de traduction est nécessaire pour cet évènement qui se déroulera sur COLMAR.

L'UDSP sollicite le soutien du Conseil Général à hauteur de 12 000 € et souhaite, à cet effet, l'associer à la réussite de cette manifestation.

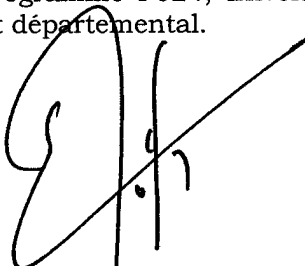
Ce secteur d'activité est présent sur l'ensemble du territoire. Il est un maillon essentiel pour assurer les secours aux victimes mais également prévenir dans le cadre de la gestion des risques technologiques et notamment dans la gestion des risques des zones d'activités où les services des secours sont directement impliqués.

C'est pourquoi, il est proposé de réserver une suite favorable à cette demande.

En conclusion, je vous propose :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 12 000 € à l'Union Départementale des Sapeurs Pompiers du Haut-Rhin,
- de prélever les crédits correspondants sur le Programme F024, Enveloppe 61805, Chapitre 65, Nature 6574, Fonction 90 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER